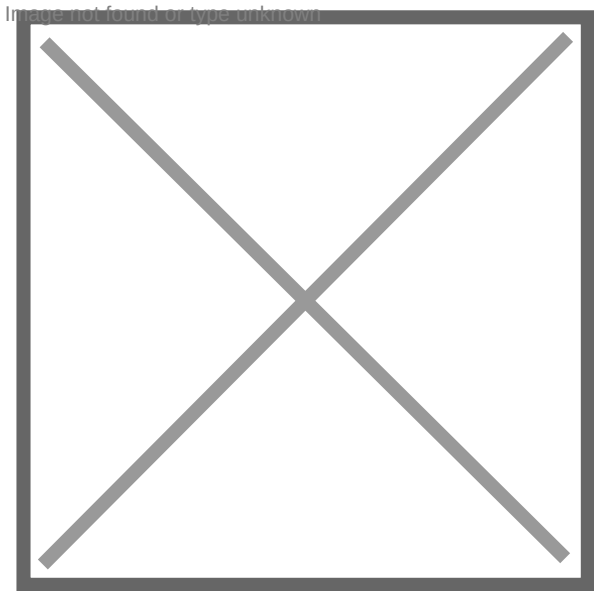




Succession en cas de remariage ou d'adoption

Par **papillon70**, le **16/01/2009** à **11:59**

Bonjour,

J'ai été adopté de façon plénière. Mes parents ont divorcé et je n'ai pas revu mon père. Je sais qu'il vit avec quelqu'un mais je ne sais pas s'il s'est remarié et si il a adopté une autre personne.

Dans le cas ou il décéderait, quels serait mes droits :

- en cas de remariage ;
- en cas d'une autre adoption.

Merci de m'éclairer .

Par **Tisuisse**, le **16/01/2009** à **18:59**

Bonjour,

Quoiqu'il arrive, en cas de décès de votre père ou de votre mère, que vos parents aient ensuite divorcés et se soit remariés importe peu, vous restez héritier réservataire.